

2013-UNAT-374, Koutang

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du secrétaire général. Unat a soutenu qu'il ne pouvait pas soutenir la conclusion de l'UNDT que les actions de M. Koutang ne constituaient pas une faute. Unat a jugé que la sanction imposée n'était pas déraisonnable, absurde ou disproportionnée et, en tant que tel, UNAT a jugé qu'il s'agissait d'un exercice raisonnable de la grande discrétion de l'administration en matière disciplinaire. Unat a jugé que Undt avait commis une erreur en constatant que la sanction est disproportionnée et en substituant son opinion à celle de l'administration. UNAT a autorisé l'appel et annulé le jugement UNDT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté son licenciement sommaire (qui a ensuite été commué en séparation avec paiement au lieu d'un avis et d'indemnisation de licenciement) pour une faute impliquant, en somme, son engagement extérieur avec une entreprise privée, y compris l'installation d'un routeur privé qui permettrait aux parties externes d'utiliser les ressources d'entreprise du PNUD et éventuellement son réseau. Undt a trouvé en faveur du demandeur, concluant que les accusations d'inconduite n'étaient pas maintenues et que, en tout état de cause, la sanction n'était pas proportionnée à l'infraction.

Principe(s) Juridique(s)

Lors de l'examen d'une sanction disciplinaire, le rôle du tribunal est d'examiner si les faits sur lesquels la sanction est fondée a été établie, si les faits établis sont considérés comme une faute et si la sanction est proportionnée à l'infraction. L'UNAT ne remplacera pas les critères de l'administration pour son propre jugement.

Résultat

Appel accordé

Applicants/Appellants

Koutang

Entité

PDNU

Numéros d'Affaires

2013-426

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Mai 2014

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions disciplinaires / fautes professionnelles

Licenciement/séparation

Activités extérieures non autorisées et conflits d'intérêts

Droit Applicable

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.

- ICSC Normes de conduite pour la fonction publique internationale

Règlement du personnel

- Article 1.2(m)

Statut du personnel

- Disposition 110.1

Jugements Connexes

UNDT/2012/158

2011-UNAT-123

2010-UNAT-098

2010-UNAT-084

2010-UNAT-024

2010-UNAT-018

2010-UNAT-087